

J'y ai droit

On peut se former à distance



On peut suivre une formation, initiale ou continue, par correspondance ou en ligne.

L'organisation individuelle nécessite une

grande part d'autonomie même si des regroupements avec un formateur sont proposés.

Quand la formation est validée par un diplôme, il faut justifier du niveau requis et aller passer les examens. Les aides financières diffèrent selon votre situation et le statut de l'organisme de formation.

Informations sur : www.formasup.education.fr www.cned.fr et www.fied-univ.fr

- www.droitsdesjeunes.gouv.fr
- www.crij-bretagne.com
- www.infos-jeunes.fr
- www.crij-bn.org